

Le Sr. de Lucieres  
au  
Sieur de Zuylochem.

Copie

A la lettre de M. de Zuylochem  
du 21. Novemb. 1664.

A Orange ce 12. de Novembre.  
1664.

Monsieur.

Je vous remerce par la Lettre que Monsieur de Beauvain  
mon beaufrere a L'honneur de vous escrire, par les  
Copies de cees qu'il a deffa' escrites a Mousr. le  
Duc d'Ediguier, et par la Copie de la Relation qu'il  
envoia a mon frere de Langis il y a trois jours, Les  
Legitimes plaintes qu'il a sujet de faire, Lesquelles il ne  
doute pas que vous n'ayez La bonte' de le faire  
valoir par tout ou il appartiendra, puis que tout ce  
qui luy est arrive' n'est qu'un effect de L'appuy que  
ceux du Gasteau en faine de plaintes que M. de  
Beauvain fit a Mousr. de Bazon' tout c' est, donnent  
a ceux qui L'ont injurie' tres injecunment, et qui  
menacent tous les jours de L'assassiner, si vous jugez  
Mousr. que La presence de M. de Beauvain qui est  
tres connu a Paris tant par les Amys, et par les  
Parous qu'il y a, que par les emplois qu'il a eus  
autresfois, peut produire quelque chose de bon, comme  
je n'en doute pas. Il est prest de s'y engommer  
de que vous luy faires connoistre que vous L'approu-

Je n'ay garde de  
L'encourir. Cela  
doitroit sur la bourse  
de S. A.

M. Lauzin vous envoie La Lettre que le Bureau

a. L'Honneur d'explorer à S: A: , et la délibération  
qu'on nous prisma sur le sujet d'un ordre qu'on donna  
aux fermiers de vous payer les quartiers de la ferme  
du quel ordre nous avons bien sur son L'enregistrement  
qu'on les fermiers nous demandoient, par ce qu'il estoit  
sur anneé, et que les reglemens de son Actes nous  
defendoit d'en recevoir des semblables, mais neantmoins  
vous verrez par les termes de nostre délibération que  
nous sommes tous prestés de le faire si son Actes  
nous ordonne de L'enregistrement non obstant Ladite Inven-  
tion, nous attendrons donc que qu'il vous plaise  
nous faire scavoir sa volonté,

Les fermiers ont fait de grandes demonstrations icy  
de vouloir faire travailler la Monnoye jusques là  
qu'ils L'avoient déjà soubs affirmés à douze sols  
par marc, neantmoins ce ne travaille point sur nous.  
Voire mesme que quelques uns croient que Lesd<sup>s</sup> fermiers  
s'accorderont avec ceux de France qu'on cessera  
durant toute la ferme moyennent six ou sept sols que ceux  
de France leur donneront par an pour Led<sup>t</sup> gage  
je ne sçay pas si cela est, et j'ay mesme de la peine  
à le croire, mais assurément si cette Convention estoit  
vritable ce ne seroit pas avantageuse à S: A:, dont  
L'Honneur et la Souveraineté requierent qu'il se fabrique  
de Monnoye dans son Etat, tant qu'il se pourra.  
Et je dois que pour prévenir à L'avenir des semblables  
conventions il ne faudroit pas comprendre la  
Monnoye dans la ferme generale, mais L'afforner  
separément, nous verrons ce qui s'en fera,

Nous sommes tousjours icy dans de grandes impatiences et

de voir finir vostre negociation pour un succès  
favorable (et qui vous donne le moyen de venir visiter  
ce pays, et y donner les ordres des affaires, nous espérons  
voir un peu promptement, je prie Dieu de tout  
mon cœur que vous nous la puissiez apprendre bien  
tost, et que vous puissiez bien connoître à quel point  
je suis.

Monsieur.

Vostre tres humble, et tres obéissant  
Serviteur. estoit signé.

Lubbers.

Copie

Le Dr de Rubiores  
a moy.